MAITRE D'OUVRAGE

OFFICE PUBLIC DE L'HABITAT DES HAUTES-ALPES
23 BOULEVARD GEORGES POMPIDOU – CS 86004 - 05003 GAP CEDEX

Tél.: 04 92 40 27 27
Mail : siège@oph05.fr

MARCHE DE SERVICES

MARCHE D'ENTRETIEN COURANT DE CURAGE DES RESEAUX HORIZONTAUX D'EAUX USEES ET PLUVIALES SUR LE PATRIMOINE DE L'OPH 05

REGLEMENT DE CONSULTATION

Marché de services passé selon une procédure d'appel d'offres ouvert

Date limite de réception des candidatures et des offres : 7/12/2026 à 11 h

Table des matières

..... 1
ARTICLE 1. Nom et adresse du Pouvoir Adjudicateur 2
ARTICLE 2. Objet du marché 3
ARTICLE 3. Procédure de participation 3
ARTICLE 4. Renseignements complémentaires 3
ARTICLE 5. Mise à disposition des documents 3
ARTICLE 6. Remise des candidatures et offres 3
ARTICLE 7. Copie de sauvegarde 4
ARTICLE 8. Type d'acheteur public 5
ARTICLE 9. Type de marché 5
ARTICLE 10. Lieu d'exécution des travaux 5
ARTICLE 11. Nombre et désignation des lots 5
ARTICLE 12. Durée et délais d'exécution 5
ARTICLE 13. Forme juridique des groupements d'entrepreneurs 5
ARTICLE 14. Examen des candidatures et des offres 5
14.1 Sélection des candidatures 5
ARTICLE 15. Sélection de l'offre retenue 6
ARTICLE 16. Visite sur site 6
ARTICLE 17. Durée de validité des offres 6
ARTICLE 18. Modification de détail au Dossier de Consultation des Entreprises 6
ARTICLE 19. Suite à donner à la consultation 7
ARTICLE 20. Précisions complémentaires 7
ARTICLE 21. Date de dépôt de la consultation sur le Profil d'Acheteur 7

ARTICLE 1. Nom et adresse du Pouvoir Adjudicateur

OFFICE PUBLIC DE L'HABITAT DES HAUTES-ALPES
23, Bd G. Pompidou – CS 86004 – 05003 GAP Cedex
☎ 04.92.40.27.27 – Fax 04.92.53.31.87
Code NUTS : FRL02

ARTICLE 2. Objet du marché

Le présent marché concerne l'entretien courant de curage des réseaux horizontaux d'eaux usées et pluviales sur le patrimoine de l'OPH 05.

ARTICLE 3. Procédure de participation

La consultation est passée selon une procédure d'appel d'offres en application du Code de la Commande Publique.
La procédure est ouverte.

ARTICLE 4. Renseignements complémentaires

Pour obtenir tous renseignements complémentaires qui leur seraient nécessaires au cours de leur étude, les candidats devront formuler leurs demandes par courriel électronique sur le Profil d'Acheteur de l'OPH 05, à savoir : https://www.marchés–publics.info

ARTICLE 5. Mise à disposition des documents

L'ensemble des échanges, communication et remise de pièces et documents de la présente consultation doivent obligatoirement être réalisés par voie dématérialisée.

Le Dossier de Consultation des Entreprises (DCE), au format PDF, est ainsi mis à disposition des entrepreneurs gratuitement sur la plateforme de dématérialisation de l'OPH 05 : https://www.marchés–publics.info

Les candidats sont invités à créer un compte sur le Profil d'Acheteur de l'OPH 05 et à télécharger les documents de la consultation à partir de ce compte.

A défaut d'identification de l'entreprise lors du téléchargement du DCE, le candidat ne pourra être informé des éventuelles « Modifications de détail du DCE » qui pourraient être apportées avant la remise de sa proposition.
Dans ce cas, le candidat s'expose à ce que son offre soit rejetée car irrégulière.

ARTICLE 6. Remise des candidatures et offres

La candidature et l'offre des entreprises devront être obligatoirement remises sur le Profil d'Acheteur de l'OPH 05 : https://www.marchés–publics.info

La proposition devra contenir :

Pour la candidature :
- Lettre de candidature (DC1),
- Déclaration du candidat (DC2),
- Capacités économiques et financières :
 - Analyse du chiffre d'affaires global et du chiffre d'affaires spécifique aux prestations similaires réalisées au cours des trois derniers exercices disponibles.
- Capacités techniques et professionnelles :
 - Présentation des moyens humains et matériels disponibles pour l'exécution du marché.
 - Liste des principales références des trois dernières années

 - Certificat CATEC : CATEC (Certificat d'Aptitude à Travailler en Espaces Confinés) pour les agents intervenant dans les regards, postes de relèvement ou ouvrages confinés
- Situation juridique :
 - Déclaration sur l'honneur attestant que le candidat ne fait pas l'objet d'une interdiction de soumissionner, conformément aux articles L.2141-1 à L.2141-5 du Code de la commande publique.

NOTA : Le candidat auquel il est envisagé d'attribuer le marché devra produire dans un délai de 10 jours, à compter de la demande formulée par l'OPH 05, les attestations et certificats prévus par le Code de la Commande Publique.

Pour l'offre :
Un projet de marché comprenant :

- **Un Acte d'Engagement (A.E.)** : cadre joint au DCE à compléter pour le(s) lot(s) concerné(s), dater et signer par le représentant qualifié de l'entreprise qui sera signataire du marché.
- **Le BPU complété**
- **Un Mémoire Technique** établi selon le cadre de mémoire technique joint au DCE.

Lorsqu'un candidat constatera une erreur dans le cadre du détail estimatif du dossier de consultation des entreprises (DCE) et estimera qu'elle mérite d'être rectifiée, même si elle ne concerne que des ouvrages ou parties d'ouvrages dont le règlement est prévu sur prix unitaires, il présentera son offre, sans en tenir compte, mais devra faire part de ses réserves dans un courrier joint à l'Acte d'Engagement.

Si plusieurs plis sont transmis successivement par le même candidat, **seul le dernier pli transmis dans le délai imparti est pris en compte par l'acheteur.** Il doit par conséquent contenir l'ensemble des pièces exigées au titre de la présente consultation.

La signature électronique des documents réclamés n'est pas requise au stade de la remise de l'offre.

ARTICLE 7. Copie de sauvegarde

Parallèlement au dépôt des pièces dématérialisées sur le profil d'acheteur, l'entreprise peut adresser une copie de sauvegarde à l'OPH 05. Cette copie est facultative.

Cette transmission, copie à l'identique de la réponse électronique du dossier de candidature et/ou de l'offre communiquée par voie électronique, est destinée à se substituer à la réponse dématérialisée en cas d'anomalies limitativement énumérées.

Cette copie de sauvegarde doit être remise par pli recommandé avec avis de réception postal ou déposée contre récépissé, à l'adresse suivante :

OFFICE PUBLIC DE L'HABITAT DES HAUTES-ALPES
23, Boulevard Georges Pompidou – CS 86004 - 05003 GAP CEDEX

et parvenir avant la date et l'heure limite de remise des candidatures et des offres mentionnées dans l'Avis de Marché.

Elle doit être placée sous pli scellé et comporter les mentions suivantes :

« Copie de sauvegarde »

Projet : **«** Entretien courant de curage des réseaux horizontaux d'eaux usées et pluviales sur le patrimoine de l'OPH 05 ».
Entreprise : ……..
Lot n°… – ……..
« NE PAS OUVRIR »

ARTICLE 8. Type d'acheteur public

Etablissement public rattaché à une collectivité territoriale.

ARTICLE 9. Type de marché

Code CPV : 90470000-2– Services de curage des égouts

ARTICLE 10. Lieu d'exécution des travaux

Les travaux seront exécutés sur l'ensemble des résidences du patrimoine de l'OPH 05.

ARTICLE 11. Nombre et désignation des lots

Le marché se décompose en 2 lots géographiques :

- Lot n°1 : SECTEUR GAP – SUD DU DEPARTEMENT
- Lot n°2 : SECTEUR BRIANCON – NORD DU DEPARTEMENT

Chaque lot fera l'objet d'un marché.
Tous les candidats ont la possibilité de soumettre des offres pour 1 lot ou 2 lots, en fonction de la capacité de l'entreprise.

ARTICLE 12. Durée et délais d'exécution

Le marché est conclu pour une durée d'UN AN (1 an) à compter de la date de notification et sera reconductible tacitement chaque année. Le marché ne pourra pas dépasser une période maximale de QUATRE ANS (4 ans).

ARTICLE 13. Forme juridique des groupements d'entrepreneurs

Les candidatures pourront être présentées soit par une entreprise unique, soit en groupement d'entreprises, pour le(s) lot(s) concerné(s).

Les groupements d'entreprises pourront être solidaires ou conjoints. Dans ce dernier cas, le mandataire du groupement conjoint est solidaire, pour l'exécution du marché, de chacun des membres du groupement.

ARTICLE 14. Examen des candidatures et des offres

14.1 Sélection des candidatures

Les candidatures recevables seront examinées à partir des renseignements et documents exigés dans le cadre de la présente consultation.

Au titre de la sélection des candidats, seront pris en compte les références ainsi que les moyens en personnel et matériel des candidats. Au titre des références fournies, la qualité des prestations constatées au cours des marchés antérieurs passés avec l'OPH 05 sera prise en compte.

En cas de groupement, l'appréciation des capacités est globale, mais chaque membre doit justifier de ses compétences pour les prestations qu'il réalisera. Les candidats peuvent également s'appuyer sur les capacités d'autres opérateurs économiques, sous réserve de fournir les justificatifs nécessaires et un engagement écrit de ces opérateurs.

Les candidatures ne respectant pas ces critères ou ne fournissant pas les documents requis seront déclarées irrecevables.

Conformément à l'article R2144-2 du Code de la Commande Publique, le pouvoir adjudicateur qui constate que des pièces ou informations dont la présentation était réclamée au titre de la candidature sont absentes ou incomplètes peut demander à tous les candidats concernés de compléter leur dossier de candidature dans un délai approprié et identique pour tous.

ARTICLE 15. Sélection de l'offre retenue

Pour l'attribution du marché, le classement des offres sera effectué selon les critères donnés ci-après et pondérés comme suit :

- Prix des prestations : 70 % (montant annuel indiqué à l'acte d'engagement)
- Prestations techniques : 20%, réparties de la manière suivante (voir Mémoire Technique) :
 - 10% pour les références,
 - 5% pour le mode opératoire
 - 5% pour les moyens humains
- Critère développement durable : 10% réparties comme suit :
 - Traçabilité des boues, sables et déchets issus du curage 5%
 - Filières de valorisation privilégiées 5%

Conformément à l'article R. 2152-2 du Code de la commande publique, l'acheteur peut autoriser tous les soumissionnaires concernés à régulariser les offres irrégulières dans un délai approprié, à condition qu'elles ne soient pas anormalement basses et que la régularisation ne conduit pas à modifier des caractéristiques substantielles.

ARTICLE 16. Visite sur site

Une visite est facultative.

Les candidats souhaitant faire une visite doivent faire un mail à lgrollier@oph05.fr

ARTICLE 17. Durée de validité des offres

La durée de validité des offres est fixée à 180 jours (cent quatre-vingts), à compter de la date limite de réception des offres.

ARTICLE 18. Modification de détail au Dossier de Consultation des Entreprises

Le Maître de l'Ouvrage se réserve le droit d'apporter, au plus tard 6 jours avant la date limite fixée pour la réception des offres, des modifications de détail au dossier de consultation.
Les candidats devront alors répondre sur la base du dossier modifié sans pouvoir élever aucune réclamation à ce sujet.
Si, pendant l'étude du dossier par les candidats, la date limite ci-dessus est reportée, la disposition précédente est applicable en fonction de cette nouvelle date.

ARTICLE 19. Suite à donner à la consultation

L'offre la mieux classée sera donc retenue à titre provisoire en attendant que le ou les candidats produisent les certificats et attestations des articles R. 2143-6 à R. 2143-10 du Code de la commande publique. Le délai imparti par le pouvoir adjudicateur pour remettre ces documents ne pourra être supérieur à 10 jours.

ARTICLE 20. Précisions complémentaires

Les candidats n'ont pas à apporter de compléments aux CCAP et CCTP.
Les candidatures et offres de prix devront être rédigées en langue française.
L'unité monétaire utilisée est l'Euro.

ARTICLE 21. Date de dépôt de la consultation sur le Profil d'Acheteur

04/11/26